

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de ROUEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Fatima EL KHILI (Adjointe au Maire)

RCS / SIRET

2 1 7 6 0 5 4 0 1 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 d)	Tribunes 1000 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une plate-forme d'assise, constituée d'un radier en béton armé

Réalisation d'un bassin enterré de rétention / infiltration pour la gestion des eaux pluviales

Les 2 ouvrages ci-dessus seront positionnés sur l'emprise de la piste d'athlétisme existante, sur le côté Est de l'aire de jeu de rugby

Installation de 2 tribunes modulaires démontables couvertes de 500 places, soit 1000 places au total

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de d'adapter le Stade Mermoz à la prochaine montée en PRO D2 du Club Rouen Normandie Rugby, tout en conservant l'utilisation en commun de l'équipement sportif pour l'école de rugby, les équipes jeunes et les activités scolaires (lycées)
Pour accéder à la PRO D2, le Stade Mermoz doit être classé en « catégorie B » par la Fédération Française de Rugby (F.F.R)
Le Stade Mermoz comporte actuellement une tribune d'Honneur, et des gradins répartis autour de l'aire de jeu
Certains des gradins existants, vétustes, seront remplacés par 2 tribunes modulaires démontables de 2x 500 places, donc 1000 places au total

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1) Phase gros-œuvre :

- dépose des gradins vétustes non fondés
- modification des talus
- réalisation du terrassement
- réalisation du fond de forme
- réalisation du radier en béton armé
- réalisation du bassin de rétention / infiltration des eaux pluviales
- installation d'une main courante grillagée

2) Phase installation :

- installation de 2 structures métalliques pour couvrir les emplacements des tribunes
- installation de 2 tribunes modulaires démontables de 500 places chacune, donnant 1000 places au total

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le stade Mermoz est un établissement recevant du public (E.R.P) Type PA (*) de 1ère catégorie ; les spectateurs prendront place dans la tribune d'Honneur (existante), dans les gradins (existants) et dans les 2 futures tribunes (à réaliser) lors des matches à domicile du Club Rouen Normandie Rugby

(*) Type PA = Etablissements de plein air

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de poursuite d'exploitation de l'établissement recevant du public, à délivrer par la Commission Communale de Sécurité à l'issue de sa visite après l'achèvement des travaux prévus

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions du radier (Longueur x largeur)	75,04m x 9m
Hauteur du fond de forme sous radier	0,65m
Epaisseur du radier (en partie courante)	0,30m
Epaisseur du radier (bêches en rives)	0,70m
Dimensions de chacune des 2 tribunes (Longueur x largeur)	27,08m x 6,90m
Hauteur des tribunes au-dessus du sol (1er rang / 9ème rang / garde-corps)	0,84m / 4,06m / 5,22m
Dimensions de chacune des 2 structures métalliques couvertes (Longueur x largeur)	30,60m x 8,15m
Hauteur des structures métalliques couvertes au-dessus du sol (égout / faitage)	4,79m / 8,81m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Stade Mermoz
10B Rue de la Motte
76100 Rouen
Section: IV
Numéro: 60

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 4 3 ' 3 4 " 84 Lat. 1 ° 0 7 ' 3 1 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est en cours d'élaboration par la Métropole Rouen Normandie La cartographie du bruit routier indique que le stade Mermoz se situe en zone rouge de bruit sur la moitié Nord (proximité de la voie rapide Sud III), en zone orange de bruit sur l'autre partie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1) Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN): Date de prescription : 29 juillet 1999, Date d'approbation : 20 avril 2009 Le stade Mermoz se situe en-dehors du périmètre de zonage réglementaire - Quartier Flaubert Rouen du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Vallée de Seine, boucle de Rouen 2) Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT): Le stade Mermoz se situe en-dehors du périmètre de zonage réglementaire - PPRT de Lubrizol Le stade Mermoz se situe en-dehors du périmètre de zonage réglementaire - PPRT Z.I.P Petit et Grand Quevilly
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rouen est située en Zone de Répartition des Eaux souterraine (ZRE 03001 Albien)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales récupérées des toitures au-dessus des tribunes, et de la plate-forme d'assise des tribunes, seront collectées et dirigées vers un bassin de rétention / infiltration de 26 m ³ environ qui sera constitué par des modules de Structures Alvéolaires Ultra-Légères (SAUL), et enterré sous la piste
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sol du stade Mermoz est constitué de remblais anciens sur une profondeur d'environ 2,20 mètres sous la piste autour de l'aire de jeu La réalisation d'une plate-forme (radier) d'assise pour les tribunes nécessitera un terrassement d'environ 880 mètres cubes dans ces remblais La réalisation d'un bassin d'infiltration nécessitera un terrassement d'environ 106 mètres cubes dans ces remblais ; dont 69 mètres cubes environ seront réutilisés pour les remblais autour du bassin de rétention / infiltration enterré
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais anciens existants, qui sont de compacité très variable et contiennent des débris de construction (briques), n'ont pas une portance suffisante pour être réutilisés en fond de forme pour radier d'assise sous tribunes Ce qui nécessitera de réaliser un cloutage en gros éléments, puis l'apport de matériaux compactables provenant de carrière avec des fuseaux granulométriques connus, l'ensemble représentant un volume d'environ 660 mètres cubes
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des matches, l'affluence pourra atteindre 2700 spectateurs environ (capacité cumulée de l'existant et des 2 futures tribunes) Il n'y a pas de parc de stationnement à proximité du stade Mermoz La future station Dambourney de la ligne "T4" en construction, sera distante de 330 mètres environ de l'entrée du site située Rue de la Motte, ce qui devrait favoriser les déplacements des spectateurs par les transports en commun, afin de réduire la circulation automobile pour l'accès au stade
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors des matches à jouer en nocturne, il y a des nuisances sonores L'aire de jeu est encaissée avec un talus autour. Distances de voisinage avec les habitations les plus proches: 178 mètres en face des tribunes (riverains rue Poincaré), 182 mètres sur le côté d'une tribune (riverains rue aux Anglais), 80 mètres à l'arrière des tribunes (riverains rue Verte de la Motte) Circulation automobile de la voie rapide Sud III (au Nord du site)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses des 2 tribunes : - éclairage de sécurité d'évacuation par blocs-secours - éclairage d'ambiance
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun zonage réglementaire d'intérêt écologique n'est concerné par le projet

Il n'existe pas d'établissement recevant des populations dites sensibles implanté à proximité du Stade Mermoz ; l'école la plus proche est située à 1 km environ (école Pasteur au Petit-Quevilly)

Les habitations des riverains les plus proches sont situées à 80 mètres et au-delà du site d'implantation du projet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ligne "T4" sera mise en service en juin 2019, elle comportera une station (Dambourney) à 330 mètres environ de l'entrée du site, ce qui favorisera l'accès au stade des spectateurs par les transports en commun (réduction de la circulation automobile, augmentation des déplacements piétonniers)

Les nuisances sonores du Stade Mermoz ne devraient pas s'accroître, car il n'y aura pas d'accueil de public supplémentaire par rapport à la situation actuelle

La Ville de Rouen sollicite donc la dispense de l'étude d'impact pour la création de 2 tribunes de 500 places au Stade Mermoz

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

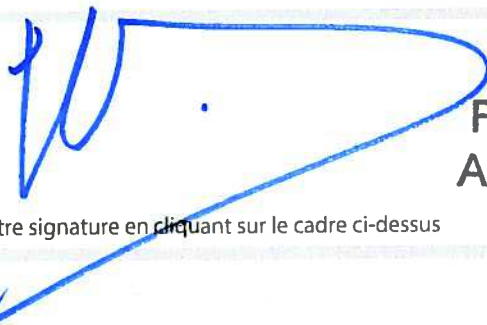


Fait à Rouen

le,

12/07/2018

Signature



Fatima EL KHILI
Adjointe au Maire

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus